

Bouger

Vie scolaire

Maîtriser

Budget

Réagir

Centre  
sportif

# Sergy

## Infos

Journal d'informations municipales | n°85 | MAI 2025



# SOMMAIRE

Edito du Maire - Etat Civil	02
Communication	03
Vie scolaire	04
Cadre de vie	05
Finances	06-07
Développement durable	08-09
Evénements	10-11
Centre sportif	12-13
Evénements	14
Associations	15
A savoir	16-17
Vie sociale	18
Conseil municipal	19
Infos utiles	20

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES :

YOKOMAYE-DILA Yokébed	née le 14/11/2024
FAGNIERE Anita	née le 18/12/2024
MALAVALLON SEVILLA Marius	né le 09/01/2025
JOSSE SANTIAGO Louis	né le 20/02/2025

## MARIAGES :

PARRINELLO Flavio et SILVA SALGUERA Claudia	le 22/02/2025
GRIÈRE Corentin et ROBERT Sophie	le 10/05/2025

## DÉCÈS :

GUGLIELMINA Charles	décédé le 17/11/2024
KUNEGEL Aurore	décédée le 27/12/2024
MIRAILLET Armand	décédé le 01/01/2025
DE VITO Salvatore Pompeo	décédé le 28/01/2025
LAURENT Jean	décédé le 19/03/2025
THIOLLAY Gérard	décédé le 30/04/2025

# ÉDITO



Chères Sergiennes, Chers Sergiens,

Alors que les beaux jours s'installent, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous adresse ces quelques lignes pour accompagner ce nouveau numéro de Sergy Infos.

Vous allez pouvoir prendre connaissance des résultats budgétaires 2024, reflet d'une gestion rigoureuse et responsable. La situation financière de notre commune demeure saine, sans hausse des impôts locaux ni recours excessif à l'emprunt. Ce sérieux budgétaire nous permet de poursuivre des projets ambitieux : rénovation de nos bâtiments, sécurisation des voiries, soutien constant à l'école et maintien de services publics de qualité. Le tout dans un contexte national institutionnel et politique clairement instable.

Lors des vœux de début d'année, nous avons eu le plaisir d'inaugurer notre nouveau site internet : moderne, ergonomique, et pensé pour vous.

Cet outil facilite vos démarches administratives et vous permet de rester informés sur la vie communale. Je vous invite à le découvrir et à en faire votre allié au quotidien.

Nos efforts en matière de développement durable se poursuivent avec le maintien du rucher communal et la création récente d'une prairie fleurie : un espace qui non seulement embellit notre cadre de vie, mais contribue à la préservation de la biodiversité.

Ce printemps marque un tournant important pour notre commune avec la perte, par suite d'une décision judiciaire, de la propriété du centre sportif de Sergy. Malgré ce coup dur, la commune reste pleinement mobilisée pour défendre ses droits au service de l'intérêt général. Une double page spéciale vous propose un éclairage complet sur ce dossier complexe.

Heureusement, de nombreux événements ont apporté sourires et énergie à notre village. La chasse aux œufs de Pâques a fait son grand retour, offrant aux enfants de notre village un moment ludique et festif. Les élèves de l'école ont profité de la belle saison hivernale sur les pistes de Monts Jura, ainsi que de différentes activités manuelles et culturelles.

Notre jeunesse est pleine de ressources, tout comme nos aînés ! La toute nouvelle association Les Serjeunes et le club Détente et Loisirs font preuve d'un engagement remarquable, renforçant les liens intergénérationnels et participant activement à l'animation locale.

Toujours avec la volonté de construire un village harmonieux, nous poursuivons les actions structurantes qui préparent Sergy à relever les défis de demain. Nous œuvrons pour un développement équilibré, cohérent et durable de notre commune.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux – agents communaux, bénévoles, élus, habitants – qui s'investissent au quotidien pour faire vivre notre village.

Je vous souhaite une excellente lecture et une très belle saison estivale à venir.

Catherine MOINE  
Maire

# LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET

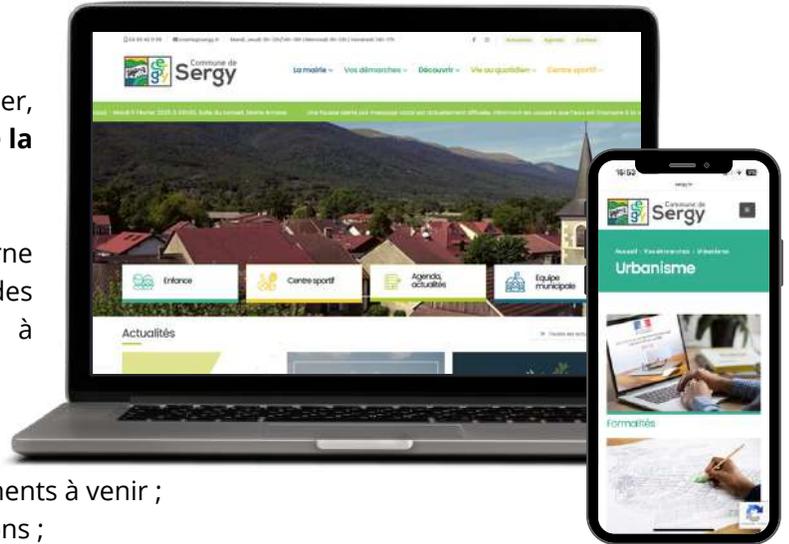
À l'occasion de la cérémonie des vœux en janvier dernier, la municipalité a présenté le **nouveau site internet de la commune de Sergy**.

Entièrement repensé, ce site, plus ergonomique, moderne et accessible, répond davantage aux attentes des administrés. Il a été conçu pour faciliter l'accès à l'information et simplifier les démarches du quotidien.

Vous pouvez désormais retrouver :

- L'ensemble des actualités municipales et les événements à venir ;
- Les procès-verbaux du conseil, arrêtés et délibérations ;
- Les démarches administratives, accessibles en ligne en quelques clics ;
- Des informations détaillées sur les services municipaux, les équipements communaux et les projets en cours.

Ce nouvel outil vise à **renforcer la communication entre la commune et les habitants**, en favorisant un accès direct, clair et permanent à l'information locale.



## SITE INTERNET

Accédez dès à présent  
au site à l'adresse  
suivante : [www.sergy.fr](http://www.sergy.fr)



## VOS DÉMARCHES D'URBANISME

Nous vous rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Commune de Sergy vous offre la possibilité de déposer vos **demandes d'autorisation d'urbanisme directement en ligne**. Grâce à la plateforme SVE (Saisie par Voie Électronique), accessible depuis le site internet de la mairie, vous pouvez soumettre votre dossier en quelques clics, sans avoir à vous déplacer.



**Ce service dématérialisé vous guide pas à pas, rendant vos démarches simples, rapides et accessibles à tous.** Vous trouverez directement sur la plateforme le formulaire CERFA adapté à votre projet, à remplir en ligne. Une fois complété, votre dossier est transmis automatiquement et en toute sécurité au service instructeur. Avec ce service, vous pouvez effectuer vos démarches à tout moment, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et suivre en temps réel l'avancement de votre demande. **Profitez de cette solution moderne et efficace pour simplifier vos procédures administratives !**

### BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Le Service Urbanisme reste à votre disposition en mairie. **Une permanence est assurée chaque jeudi matin, sur rendez-vous uniquement**, de 9h00 à 12h00.

Adresse : Mairie de Sergy - 18, place de la Mairie - 01630 Sergy

**Prise de rendez-vous** au 04 50 42 11 98 ou à [mairie@sergy.fr](mailto:mairie@sergy.fr)

## VOS DÉMARCHES

Connectez vous à la  
plateforme SVE





## LES ÉLÈVES DE SERGY SUR LES PISTES DE MONTS JURA !

*Pendant les mois de janvier et février, les jeudis ont pris des airs de vacances à la neige pour les élèves de l'école de Sergy. Grâce au soutien financier de la commune, l'équipe enseignante a organisé des sorties de ski à la station de Monts Jura, offrant aux enfants l'opportunité de profiter du grand air, tout en découvrant ou perfectionnant les joies de la glisse.*

Au total, quatre sorties ont été programmées entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver. Tous les élèves, du CP au CM2, ont pu profiter de ces journées, répartis en groupes selon leur niveau, sous la surveillance attentive des enseignants et de plusieurs accompagnateurs bénévoles.

Au-delà du plaisir de skier, ces journées ont permis aux enfants de **développer leur autonomie** (préparer leur matériel, gérer leur équipement, respecter les règles de sécurité), **de renforcer l'esprit d'équipe et la solidarité dans un cadre naturel exceptionnel.**

**Un immense merci** aux enseignants et aux accompagnateurs bénévoles qui ont rendu cette activité hivernale possible, **pour le plus grand bonheur des élèves.**



## ANIMATION KAPLA



### UN MOMENT LUDIQUE ET CRÉATIF

**Le lundi 24 mars 2025**, la salle de la Calame a résonné d'enthousiasme, de rires dans un bel esprit d'équipe à l'occasion d'une animation unique : une grande activité Kapla organisée par les enseignants de l'école de Sergy.

Les célèbres petites planchettes de bois ont permis aux enfants des classes de maternelle de donner libre cours à **leur créativité, leur imagination et leur sens de la construction.** Accompagnés par un animateur passionné, les élèves ont construit, en petits groupes ou collectivement, **des structures impressionnantes**, alliant équilibre, précision et coopération.



**Un grand merci** à l'équipe pédagogique, à l'animateur et à tous les participants pour cette **belle journée de découverte et de partage !**

## COMPENSATION DE LA ZAC « SOUS LE BOURG »

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC « **Sous le Bourg** », des actions compensatoires environnementales sur plusieurs terrains communaux sont actuellement réalisées. **Ces mesures obligatoires** ont pour objectif de réduire l'impact du projet sur la biodiversité et de préserver les habitats naturels affectés par les travaux.



### Les aménagements en cours comprennent :

- La plantation de haies diversifiées : haies pluristrates, haies extensives et haies de Benjes (branchages de bois récupérés sur site)
- La création de prairies extensives, favorisant la flore et la faune locales
- La plantation d'arbres et d'arbustes pour renforcer la végétation
- L'ajout de copeaux pour enrichir et protéger les sols.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre vigilance lors de ces travaux, qui contribueront à **préserver notre cadre de vie.**

## CHEMIN DE LA VERPILLÈRE

Après plus de quatre ans d'études et de travaux, nous sommes heureux d'annoncer **l'achèvement des aménagements du chemin de la Verpillère**, situé à Sergy Haut. Ce chemin dessert trois maisons individuelles ainsi qu'un lotissement de 12 logements.

### Les travaux d'un montant de 280 000€ comprennent :

- L'élargissement de la voirie, permettant désormais le croisement de deux véhicules,
- La création d'un cheminement piétonnier sécurisé,
- La mise en souterrain des réseaux électriques et de communication,
- La gestion des eaux pluviales par un système souterrain.

Nous tenons à remercier la famille Risse pour leur collaboration tout au long du projet. Ces améliorations visent à offrir un cadre de vie plus agréable et sécurisé pour tous les résidents.



## ÉLARGISSEMENT DE TROTTOIR

Pour améliorer votre confort et votre sécurité, un **élargissement du trottoir** a été réalisé sur la route de Thoiry, à hauteur du chemin de l'école (au niveau du N°162).

Grâce à une transaction immobilière, la commune a obtenu la rétrocession d'une partie de parcelle privée, ce qui a permis de mener à bien ces travaux.

Le trottoir dispose désormais d'une **largeur de 1,50m**, offrant ainsi **un passage plus sûr et agréable.**

Nous tenons à remercier chaleureusement les nouveaux propriétaires pour leur précieuse collaboration lors de la réalisation de ce projet.



## RÉSULTATS 2024

Le budget communal n'est pas un simple exercice comptable, il traduit les choix politiques de la municipalité. Pour garantir un service public de qualité tout en assurant l'avenir, la commune s'est fixé trois grandes orientations :

- Relancer les investissements, pour améliorer le cadre de vie et entretenir durablement notre patrimoine.
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, où cela est possible pour faire mieux sans dépenser plus.
- Préserver notre capacité d'action, en maintenant un niveau d'épargne brute cohérent avec nos projets et nos ambitions.

### PATRIMOINE

- Entretien des bâtiments : **141 000 €**
- Acquisition de terrains : **209 000 €**

### ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Matériel sportif pour l'école et périscolaire : **10 000 €**
- Construction Padel : **90 000 €**
- Rénovation des courts de tennis : **76 000 €**

### VOIRIE, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

- Réhabilitation Chemin de la Verpillère : **280 000 €**
- Réhabilitation Chemin de la Ramaz : **51 000 €**
- Travaux sur la RD 89 : **20 000 €**
- Parking boulangerie : **12 000 €**
- Sécurisation des abords de l'école : **5 000 €**
- Sécurité routière : **3 000 €**

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Changement du chauffage de l'église : **24 000 €**

## 1,2 M€ Budget d'investissement



### ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Rénovation de la caserne des pompiers : **8 000 €**
- Restaurant scolaire : **20 000 €**
- Acquisition d'un véhicule technique : **43 000 €**
- Aménagement place centre village : **20 000 €**
- Equipements pompiers : **6 000 €**
- Equipements techniques : **4 000 €**
- Equipements administratifs : **7 000 €**
- Travaux cimetière : **2 000 €**

### SCOLAIRE

- Equipements scolaires : **28 000 €**

### UNE DETTE CONTRÔLÉE

Au cours du précédent mandat, la commune a contracté deux emprunts, pour un montant total de 3,6 millions d'euros, afin de soutenir ses projets structurants.

Grâce à une **gestion financière prudente et à des choix budgétaires cohérents**, Sergy aborde l'année 2025 dans une situation **saine et sereine**.

- **2,6 M €**

C'est le montant de la dette communale en cours à la fin de l'année 2024.

- **3,64 ans**

C'est le temps qu'il faudrait à la commune, si elle y octroyait l'intégralité de ses ressources, pour rembourser l'ensemble de sa dette. Un indicateur qui témoigne d'une excellente capacité de désendettement.

- **180 000 €**

C'est le montant du capital remboursé sur les emprunts en 2024.

- **1 103 €**

C'est la part de la dette rapportée à chaque Sergien en fin d'année 2024.



*Cette présentation n'est qu'un aperçu des grandes lignes. Le détail du budget est disponible en ligne : rendez-vous sur [www.sergy.fr](http://www.sergy.fr) pour le consulter dans son intégralité.*



# 2.4 M€

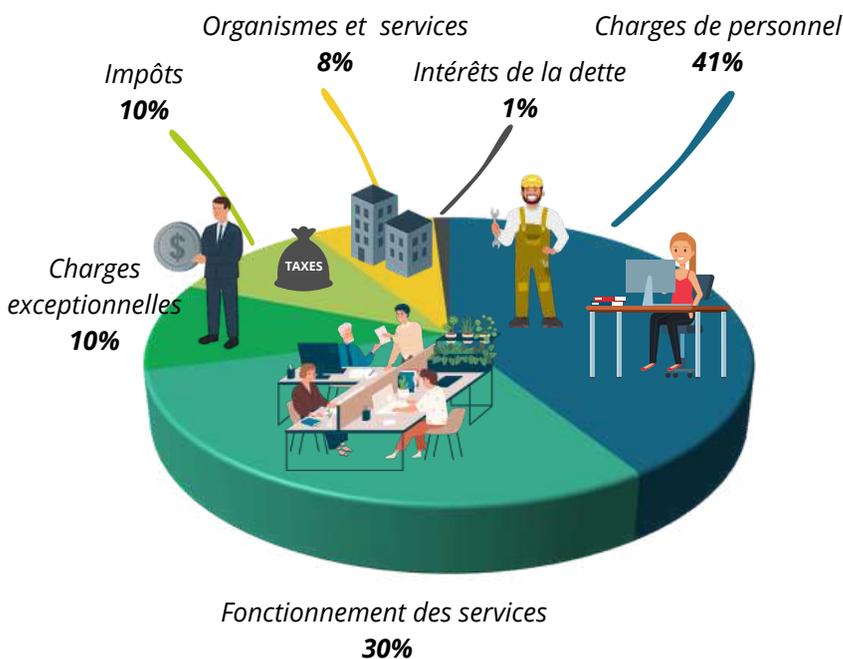
## Budget de fonctionnement

### ENJEUX DE LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'augmentation des dépenses de fonctionnement résulte de plusieurs facteurs conjoncturels et structurels.

D'une part, la **hausse du coût des matières premières impacte** directement les achats courants de la commune. D'autre part, **l'évolution de la masse salariale** s'explique par le renforcement nécessaire des effectifs pour accompagner le développement et assurer la qualité des services publics.

Enfin, **la revalorisation des rémunérations**, imposée par les textes réglementaires nationaux pour soutenir le pouvoir d'achat des agents, vient également alourdir les charges de fonctionnement.



### ZOOM SUR...L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute, c'est un peu le **baromètre de la santé financière** d'une commune. Elle correspond à la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette. En clair, c'est ce qu'il reste une fois les charges courantes payées — **un indicateur stratégique** pour mesurer la capacité d'action et la solidité budgétaire à court et moyen terme.

- **24,6 %**

C'est le taux moyen d'épargne brute sur l'ensemble du mandat.

- **652 000 € / an**

C'est en moyenne ce que la commune a pu dégager chaque année pour investir ou rembourser ses emprunts.

### LA CFG EN HAUSSE

Chaque année, la commune perçoit une part de la **Compensation financière genevoise (CFG)**, versée par le canton de Genève aux collectivités françaises. Cette contribution vise à compenser les charges publiques liées à la présence de nombreux travailleurs frontaliers sur notre territoire.

À Sergy, l'augmentation du nombre de frontaliers actifs — hors agents des organisations internationales et résidents secondaires — a conduit à une hausse notable du montant perçu en 2024.

- **800 000 €**, c'est le montant de la CFG versé à la commune en 2024.

Ce soutien reste néanmoins soumis à des variations annuelles, **dépendantes de facteurs économiques et démographiques**. Une raison de plus pour maintenir une gestion budgétaire prudente.

### PRÉVISIONS BUDGET 2025



**1.8 M€**  
d'investissement



**2.4 M€**  
de budget  
de fonctionnement

## UNE PRAIRIE FLEURIE EN DEVENIR À SERGY

Le service technique de la commune vient de semer une prairie fleurie à proximité du parking de l'école et de la salle de la Calame. Ce nouvel aménagement paysager s'inscrit dans une démarche écologique et durable, avec pour objectif de favoriser la biodiversité locale tout en valorisant l'espace public.

Composée de 22 espèces de fleurs sauvages locales et 5 graminées spécifiques, cette prairie a été spécialement conçue pour **s'épanouir sans arrosage, avec seulement une à deux coupes par an**. Elle offrira un refuge précieux aux insectes pollinisateurs comme les abeilles, les papillons ou encore les coccinelles, tout en nécessitant un entretien minimal.

Actuellement, les graines viennent d'être plantées. **Il faudra patienter encore quelques semaines avant de voir apparaître les premières floraisons**. La prairie évoluera progressivement, au rythme des saisons, pour offrir un décor naturel changeant et coloré pendant plusieurs années.



### TOUT LE MONDE Y GAGNE !



Absence de pesticide



Fleurissement diversifié



Favorable à la biodiversité



Source de nourriture pour les pollinisateurs



Entretien minimum

## COUPE AFFOUAGÈRE

Comme annoncé dans notre précédent journal municipal, la mairie, en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF), prévoit de réaliser une coupe d'affouage sur ses parcelles forestières.

Le bois issu de cette coupe sera proposé aux habitants de Sergy sous forme de bûches ou de grumes, dans la limite de 10 stères par foyer.

Pour que cette opération puisse se concrétiser, il est nécessaire d'établir une liste suffisante de bénéficiaires (affouagistes). **À ce jour, le nombre de personnes ayant manifesté leur intérêt auprès de la mairie reste insuffisant.**



Nous rappelons que la coupe est conditionnée par le nombre de personnes intéressées. Le bois, actuellement sur pied, est vert et nécessitera plusieurs années de séchage avant son utilisation. Les lots seront majoritairement composés de chêne, charme, alisier blanc, tremble et hêtre.

**Si vous êtes intéressé, merci de contacter la mairie avant le 30 juin 2025**, en précisant votre préférence (grumes ou longueur de bûches) ainsi que le nombre de stères souhaité.

## LE RUCHER COMMUNAL

*Malgré les récents actes de vandalisme, la commune reste déterminée à préserver et valoriser son rucher communal. Installé depuis le printemps 2022, ce rucher joue un rôle pédagogique et écologique essentiel. Malheureusement, plusieurs ruches ont été renversées et détruites, entraînant la perte des essaims.*

**Face à cet acte regrettable**, la municipalité réaffirme son engagement en faveur de la nature et de la biodiversité. Une décision importante a été prise : relancer le rucher en achetant de nouveaux essaims et en réparant les installations endommagées. Pour prévenir de futurs incidents, des clôtures en ganivelle seront installées afin de sécuriser entièrement le rucher.

"Ce rucher est bien plus qu'un simple projet : c'est un symbole de notre engagement en faveur du vivant", déclare Mickaël Simon, Adjoint en charge du développement durable et du cadre de vie.

**Les nouvelles colonies d'abeilles seront installées au cours du mois de juin**, avec pour objectif de redonner vie à cet espace précieux. **Des actions de sensibilisation, notamment auprès des plus jeunes**, seront également menées pour rappeler l'importance cruciale des pollinisateurs dans notre écosystème. Sans eux, une grande partie de nos cultures alimentaires disparaîtrait.

**Ils sont de véritables alliés de la biodiversité, et leur protection est une responsabilité collective.**

Ce nouveau départ pour le rucher communal est donc aussi un appel à la vigilance, au respect et à la participation de tous.



## ÉCLAIRAGE PUBLIC POINTS DE TRI



La mairie prévoit de mettre en place prochainement une **extinction nocturne de l'éclairage public**, selon la plage horaire couramment adoptée de 23h00 à 5h00.

Cette initiative vise à **réduire la consommation énergétique**, limiter la **pollution lumineuse** et **préserver la biodiversité locale**.

Nous vous tiendrons informés prochainement de la date précise de mise en œuvre.



Dans un souci constant d'amélioration du cadre de vie et de respect de l'environnement, la commune fait installer des clôtures en bois autour des **trois points verts de tri sélectif**.

Ces aménagements visent à limiter la **dispersion des déchets**, souvent emportés par le vent, et à offrir un meilleur visuel dans l'espace public. Fabriquées en bois naturel français, ces clôtures s'intégreront harmonieusement dans le paysage tout en renforçant la propreté des abords.

La commune remercie les habitants pour leur engagement dans le tri des déchets et leur vigilance quant au bon usage de ces installations.



# ÉVÉNEMENTS



Vœux du Maire 2025



L'harmonie aux vœux du Maire



Cérémonie de la Sainte Barbe :  
12 janvier 2025



# ÉVÉNEMENTS



Concert de l'Harmonie du Crêt de la Neige

Les Serjeunes au concert de l'harmonie



Frederike et Audran les co-directeurs



Carnaval de l'école du 21 mars 2025



Bénévoles du Sou des Ecoles

## UNE SITUATION COMPLEXE, UN ENGAGEMENT CONSTANT

La gestion d'une commune implique parfois des choix difficiles. Le dossier du Centre Sportif de Sergy en est un exemple, suscitant interrogations et désinformation. Pour répondre avec clarté et transparence, une réunion publique a été organisée le 25 mars à la Salle Calame. Merci à celles et ceux qui y ont participé. Dans cet article, nous revenons sur les événements clés de l'affaire et sur ce qui attend la commune au cours des prochains mois.

### RETOUR SUR LES GRANDES ÉTAPES JURIDIQUES DU CENTRE



L'histoire du Centre Sportif de Sergy commence le **11 mars 1987**, avec la signature d'un bail à construction entre la commune et la société SWISSAIR. Ce contrat portait sur un terrain de plus de 45 000 m<sup>2</sup>, destiné à accueillir un complexe sportif et hôtelier. Le bail incluait des clauses majeures, comme une option d'achat et un droit de préférence en cas de vente ou de location de certaines parcelles par la commune. Après une décennie de bon fonctionnement, la liquidation judiciaire de SWISSAIR en 2001 entraîne la reprise du bail, d'abord par l'association sports et loisirs S-Air Group, puis par la SCI SPORTING le **17 avril 2003**.

Dès 2003, la commune signale des manquements sur le Centre Sportif et fait réaliser un état des lieux. Un rapport d'expertise, établi en 2010, confirme l'état de dégradation du complexe. En réponse, la commune assigne la SCI SPORTING pour obtenir la résiliation du bail. Le **20 septembre 2011**, la SCI cède finalement le bail et les constructions à la société LOC'INVEST ÉQUIPEMENT, qui s'engage à remédier aux dysfonctionnements relevés. Cet engagement conduit alors la commune à renoncer à ses poursuites.

**11 mars 1987**

La commune de Sergy conclut un bail avec la société SWISSAIR pour des installations sportives, culturelles, éducatives, de loisirs et hôtelières.

**1987**

**20 septembre 2011**

Acte de cession entre la SCI SPORTING et LOC'INVEST EQUIPEMENT

**2011**

**4 février 2013**

La SCI SPORTING assigne la société LOC'INVEST en contestation de la cession conclue en 2011

**2013**

**2003**

**17 avril 2003**

L'association sports et loisirs S-AIR GROUP cède le bail à construction et les constructions à la SCI SPORTING

**2012**

**26 décembre 2012**

LOC'INVEST EQUIPEMENT cède le bail à construction et les constructions à la commune

Malgré ses engagements initiaux, le nouveau propriétaire LOC'INVEST ÉQUIPEMENT renonce à exploiter le Centre Sportif face à l'ampleur des difficultés, et cède le site à la commune le **26 décembre 2012**. S'ouvre alors une longue bataille juridique, d'abord entre la SCI SPORTING et LOC'INVEST ÉQUIPEMENT, puis entre la SCI SPORTING et la commune de Sergy.

Le **4 février 2013**, la SCI SPORTING conteste la validité de la cession de 2011 devant les tribunaux. Après plusieurs revers judiciaires, la société obtient un tournant décisif le **19 décembre 2019**, lorsque la Cour de cassation casse l'arrêt ayant refusé l'annulation de l'acte authentique de cession. L'affaire est renvoyée devant la Cour d'appel de Lyon, laquelle, le **13 octobre 2020**, prononce l'annulation de la cession de 2011 entre les deux sociétés.

### MANDATS DES MAIRES

M. Pierre COLLET	de 1983 à 1989
M. Denis LINGLIN	de 1989 à 2001
Mme Bernadette TELLEY	de 2001 à 2008
M. Denis LINGLIN	de 2008 à 2023
Mme Catherine MOINE	de 2023 à 2026

Jusqu'en **2021**, la propriété du Centre Sportif par la commune, acquise en 2012, n'avait jamais été remise en cause. Ce n'est que le **17 mai 2021** que la SCI SPORTING engage une première action directe contre la commune, dont elle est déboutée. Elle renouvelle cependant sa démarche en février 2023, et obtient, le **19 septembre 2024**, une première décision favorable du Tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse, assortie d'une exécution provisoire. La commune réagit immédiatement et interjette l'appel le **10 octobre 2024**.

Depuis, la commune a tenté de faire suspendre l'exécution provisoire en assignant la SCI SPORTING devant le premier Président de la Cour d'appel en **novembre 2024**. Malgré cette démarche, la SCI SPORTING a procédé à l'exécution forcée par acte authentique, sans la présence de la commune. Cette initiative a conduit, en février 2025, au rejet par le premier Président de la demande de suspension formulée par la commune.

## UN SERVICE AU CŒUR DE LA VIE COMMUNALE

### BILAN DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2021, l'ouverture du Centre à l'ensemble de la population a permis d'en faire un véritable **outil de lien social et de service public**. Les coûts de fonctionnement, maîtrisés, représentent environ 35'000 € par an, soit 1,3 % du budget de fonctionnement communal en 2024.

### BILAN D'INVESTISSEMENT

Un peu plus d'un million d'euros ont été investis depuis 2012, soit environ 79'000 € par an. Ce montant représente **6,5 % des dépenses d'investissement annuelles moyennes de la Commune**.

## AU SERVICE DE TOUS

Ces dernières années, le Centre a accueilli :

- **2 200 utilisateurs** privés,
- **15 associations** locales,
- Près de **450 jeunes** en stages sportifs,
- Les écoles, collèges et lycées du territoire.

Il a également permis la création d'un poste communal à temps plein et la mise à disposition d'un logement de fonction.

**13 octobre 2020**

La CA de Lyon annule la cession conclue en septembre 2011 entre la SCI SPORTING et la société LOC'INVEST

2020

**10 octobre 2024**

Le Tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse fait droit aux demandes de la SCI SPORTING

2024

2019

**19 décembre 2019**

La Cour de cassation casse l'arrêt en ce qu'il validait l'acte authentique du 20 septembre 2011, et renvoie l'affaire devant la Cour d'appel de Lyon.

2021

**17 mai 2021**

La SCI SPORTING saisit le juge des référés du Tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse

2024

**13 novembre 2024**

La Commune de Sergy fait appel du jugement du 19 septembre 2024

## ET MAINTENANT ?

En conclusion, nous avons privilégié une **communication responsable**, consciente des enjeux juridiques et du devoir de confidentialité, afin d'éviter toute panique ou mauvaise interprétation. Aujourd'hui, malgré la complexité de la situation, **le combat judiciaire se poursuit**. La SCI SPORTING maintiendra les activités du Centre jusqu'au 30 juin 2025, assurant la continuité avec les associations, les écoles et le Festi'Fire. **Un appel est en cours**, et la commune reste pleinement mobilisée pour défendre ses droits et l'intérêt général.



## RETOUR SUR LA CHASSE AUX OEUFS DE PÂQUES

*Pendant les vacances de printemps, la commune de Sergy a organisé une chasse aux œufs de Pâques pleine de joie et de découvertes pour les enfants du village.*

Du samedi 19 au mercredi 23 avril 2025, le village s'est transformé en terrain de jeu : pendant cinq jours, dix œufs numérotés ont été cachés dans différents coins de la commune.

**Les enfants se sont lancés avec enthousiasme** à leur recherche, accompagnés de leurs familles, profitant du beau temps et redécouvrant les petits chemins du village.

Une fois un œuf trouvé, il suffisait de le rapporter à la Mairie pour recevoir une **petite surprise gourmande**.

L'événement, réservé aux enfants jusqu'à 12 ans, a rencontré un beau succès : sourires, fierté et esprit d'aventure étaient au rendez-vous !

Cette animation printanière a permis de renforcer le lien entre les habitants, de célébrer Pâques autrement et d'offrir aux plus jeunes un **moment ludique et festif**.

Un grand merci à tous les participants.



## FESTI'FIRE 2025 : LA 5<sup>e</sup> ÉDITION ENFLAMME SERGY !

L'Amicale des Pompiers de Sergy vous donne rendez-vous pour **la 5<sup>e</sup> édition du Festi'Fire**, les vendredi 13 et samedi 14 juin 2025, au Centre Sportif de Sergy (225 route de la Fontaine Sucrée).

**Deux soirées festives** avec une programmation musicale éclectique, des food trucks, des bars et une ambiance conviviale vous attendent.

**Au programme :** Morgan Nagoya, Booboo'zzz All Stars, Nuit Incolore, Ouidad et des groupes locaux...

### TARIFS

**Vendredi :** 12 € (tarif unique)

**Samedi :**

Jeunes : 15 à 17 €

Adultes : 22 à 27 €

**Pass 2 jours :**

◦ Jeunes : 21 à 25 €

◦ Adultes : 30 à 35 €



Billetterie en ligne :



## LES SERJEUNES : UNE JEUNESSE ENGAGÉE



Créée en septembre 2024, l'association Serjeunes rassemble **des collégiens de Sergy** motivés, dynamiques et investis dans la vie de leur commune.

**Leur objectif ?** Favoriser le lien intergénérationnel et apporter leur aide lors des différents événements organisés tout au long de l'année.

Depuis leur lancement, ces jeunes bénévoles n'ont pas chômé : participation au marché de Noël, aide à la fête du boudin, animation lors du repas des anciens, tombola de la fête de la Sousoupe...

Grâce aux fonds récoltés lors de ces manifestations, ils organisent des activités pour tous les membres de l'association, dans une belle ambiance de **partage et de solidarité**.

Mais ce n'est que le début ! Les Serjeunes ont encore de nombreux projets à venir, comme leur participation à la Fête de la musique, ou encore la mise en place de boîtes à livres dans différents points de la commune.



## CLUB DÉTENTE ET LOISIRS

Le **Club Détente et Loisirs de Sergy** propose tout au long de l'année des moments chaleureux et conviviaux à destination **des aînés de la commune**. Les membres se retrouvent chaque premier mercredi du mois à 12h00 à la salle de la Calame (sauf en janvier où la rencontre a lieu le deuxième mercredi, et pendant les mois de juillet et août). Après un repas **partagé dans la bonne humeur**, l'après-midi se poursuit avec des jeux : belote, scrabble, loto, rummikub, etc.

Le club organise également deux **sorties annuelles**, au printemps et à l'automne. La prochaine aura lieu le **jeudi 16 octobre 2025** avec une journée au Cabaret du Monde à Bonneville.

Au programme : trajet en car, repas et spectacle, pour 90 € par personne. Inscription avant le 8 septembre 2025.

**Renseignements et inscriptions auprès de :**

- Mme Chanel Marie-France : 06 70 33 81 64
- Mme Ruffinoni Pierrette : 06 09 79 55 61

Ce club est ouvert à tous, alors n'hésitez pas à venir partager un repas ou participer à une sortie.



## CHIENS À SERGY : VIVRE ENSEMBLE EN HARMONIE

À Sergy, nombreux sont les habitants qui partagent leur quotidien avec un compagnon à quatre pattes, mais cette cohabitation doit se faire dans le respect de tous : promeneurs, agriculteurs, enfants... et même la faune sauvage ! Voici quelques rappels essentiels pour préserver ce bel équilibre.

### 1. RESPECTONS LES TERRES AGRICOLES

Nos chemins communaux sont l'endroit idéal pour promener son chien. Mais attention : les champs qui bordent ces chemins ne sont pas des aires de jeux. Ce sont des terres cultivées, travaillées avec soin par nos agriculteurs. Laisser divaguer son chien, même avec les meilleures intentions, c'est piétiner des cultures qui nous nourrissent et compromettre la récolte. De plus, pénétrer sur une propriété privée est strictement interdit par la loi.

### 2. RAMASSONS LES DÉJECTIONS

Une promenade réussie, c'est aussi une promenade propre. Ramasser les déjections de son chien est un acte de civisme, y compris en pleine nature. Ces crottes peuvent contenir des parasites ou des résidus de traitements antiparasitaires, qui contaminent les sols et nuisent à la qualité des cultures.

Cela vaut bien sûr aussi autour du city stade : ce lieu de vie en plein cœur du village est fréquenté par de nombreux enfants.

### 3. DU 1ER AVRIL AU 15 JUILLET : LES CHIENS SONT EN LAISSE

Durant cette période, un arrêté municipal impose de tenir les chiens en laisse sur l'ensemble de la commune, y compris sur les chemins. Pourquoi ? Parce qu'au printemps, la nature est en pleine effervescence : les oiseaux nichent au sol, les chevreuils mettent bas... et nos chiens, même gentils, restent des prédateurs pour cette faune fragile.



## APPLICATION PANNEAUPOCKET

Dans un souci constant d'améliorer la communication avec nos administrés, la commune de Sergy utilise **PanneauPocket**, une application mobile gratuite permettant de diffuser rapidement les informations locales.

### UN OUTIL PRATIQUE ET ACCESSIBLE

Téléchargeable gratuitement sur smartphone ou tablette, l'application PanneauPocket ne nécessite ni création de compte, ni inscription. Il suffit d'ajouter "**Sergy (01630)**" à ses favoris pour recevoir, en temps réel, les messages diffusés par la mairie. Le périscolaire de la commune de Sergy dispose également de sa propre page sous le nom "**Sergy - Service périscolaire et cantine**", afin de vous tenir informés des actualités concernant ce service.

Nous invitons l'ensemble des habitants à télécharger l'application PanneauPocket pour rester informés au quotidien de la vie de la commune.



100%  
GRATUIT

100%  
ANONYME

0%  
PUBLICITÉ

### L'APPLICATION

Scannez le QR Code pour installer l'application.



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour remédier aux **problèmes de vitesse** dans le village et **renforcer la prévention**, un radar pédagogique a été installé dans **trois zones principales de la commune** : l'avenue du Jura, la route de Thoiry et la route de Crozet.

Suite à l'analyse des données collectées, il apparaît que **75% de la population respecte les limitations de vitesse**.

Néanmoins, une vigilance accrue de la Gendarmerie de Thoiry va être demandée.

Une pointe de vitesse à 131 km/h a été relevée sur l'avenue du Jura.



## PANNEAU LUMINEUX

Par suite d'un **accident de la route** survenu en janvier dernier, le **panneau électronique** situé au début de l'avenue du Jura a été endommagé et est totalement irréparable.

Pour pallier cette situation, la commune a commandé un **nouveau panneau plus moderne**, qui sera prochainement installé. Ce remplacement permettra de continuer à informer efficacement les usagers de la route et les habitants.



## RITA & ALBERT FÊTE SES 10 ANS !

Ouvert en mars 2015, notre restaurant communal **Rita & Albert** vient de célébrer **dix années d'activité**. Une décennie d'engagement, de passion et de générosité portés par **Soraya et Stéphane**, qui ont su faire de cet établissement un lieu à la fois **convivial, chaleureux et reconnu pour la qualité de sa cuisine**.

Dans un secteur aussi exigeant que la restauration, marqué ces dernières années par des difficultés croissantes de recrutement et la flambée des prix des matières premières, leur persévérance mérite d'être saluée. **Rigueur, abnégation et ténacité** sont les maîtres mots qui animent leur quotidien.

Aujourd'hui, Rita & Albert fait la fierté de Sergy et rayonne bien au-delà, dans tout le Pays de Gex et jusqu'à la région genevoise. Nous leur adressons nos plus sincères félicitations et leur souhaitons encore de nombreuses années à éveiller nos papilles !

**Coordonnées** : 15 Rue du Crêt de la Neige, 01630 Sergy, 04 50 48 27 28, ritaetalbert.com



## PERSONNEL COMMUNAL



### BIENVENUE À LORIS, ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE

Fort de plusieurs années d'expérience en animation et dans divers clubs de vacances, Loris a rejoint notre équipe avec enthousiasme. Calme, patient et toujours motivé, il aime partager ses passions avec les plus jeunes. Il prend un plaisir tout particulier à enseigner des chorégraphies de danse aux enfants, un moment de créativité et d'énergie qu'il apprécie beaucoup.

### AU REVOIR ET MERCI À SHIRLEY, ANIMATRICE PÉRISCOLAIRE

Shirley a récemment quitté le service périscolaire, après y avoir grandement contribué. Sa douceur, sa bienveillance et sa présence toujours réconfortante auprès des enfants ont été particulièrement appréciées. Son engagement et son professionnalisme ont marqué l'équipe et ont été chaleureusement salués.



# HOMMAGE À SALVATORE DE VITO DIT « POMPÉO »



C'est avec une profonde tristesse que la commune de Sergy a appris le décès soudain de Pompéo, survenu le 28 janvier 2025 à Sergy.

**Figure incontournable de notre village**, il laisse derrière lui une empreinte indélébile dans la vie locale et dans le cœur de celles et ceux qui ont eu la chance de le connaître. À travers ces quelques lignes, **nous souhaitons lui rendre hommage.**

Originaire de Lucugnano, un petit village du sud de l'Italie, Pompéo est né le 19 octobre 1939. Soudeur de profession, il quitte son pays natal en 1960 pour rejoindre la Suisse, où il commence à travailler dans l'entreprise Zschokke à Genève. Deux ans plus tard, grâce à sa rigueur, sa compétence et son savoir-faire, il intègre le CERN en tant que serrurier.

C'est dans les ateliers du CERN qu'il fait **une rencontre décisive** : Nicole Moine, une Sergienne de souche, serveuse au restaurant du site. Chaque jour, elle passait avec son sourire et son café et très vite, une complicité naît entre eux. Après quatre années de "fréquentation", comme on disait alors, il décide de **poser définitivement ses valises en France** pour l'épouser.

Ils se marient en 1965 et fondent une famille unie : leur fils Éric naît la même année, suivi de Sylvie en 1968, qui voit le jour dans la maison familiale située à l'époque juste en face de l'actuelle Mairie.

En 1974, **la famille s'installe à Sergy-Haut**, route de Crozet, dans le quartier des "Stains", sur des terrains familiaux partagés avec la sœur et le frère de Nicole, Lélette et Gérard.

L'histoire de Pompéo est intimement liée à celle de notre village. Sergy comptait à peine 200 habitants à son arrivée, mais il y a trouvé ce qu'il avait quitté en Italie : une vie de village animée par **la fraternité, l'amitié, la simplicité**. Intégré très naturellement à la famille Moine, **il s'est pleinement investi dans la vie locale.**

Pendant plus de 60 ans, il a été un pilier de la commune : **pompier volontaire** durant 25 années, puis pompier retraité toujours actif, il participait à toutes les manifestations : les grillades du 14 juillet, les fêtes du village, et plus récemment encore, le Festi'Fire. **Grand amateur de pétanque**, il était également un membre très actif de cette association où il ne manquait jamais une occasion de partager un verre de rosé entre amis.

**Sportif dans l'âme**, il parcourait chaque jour les routes à vélo, dès que le temps le permettait. Dans ses belles années, il affrontait la montée de la Faucille avec enthousiasme et s'aventurait même plusieurs jours dans le Sud de la France avec ses compagnons de route.

**Passionné de jardinage**, il retrouvait la terre dès les premiers rayons du soleil. Roi de la lasagne, maître des sauces tomates et des légumes cuisinés à l'italienne, il adorait recevoir, partager un repas, discuter, et faire vivre les souvenirs et les anecdotes du village. **Le vendredi midi était sacré** : autour du traditionnel « rosado », il rassemblait amis, voisins et copains de passage dans une ambiance empreinte de chaleur et de convivialité.

**Avec son accent chantant, son rire communicatif et sa bonne humeur constante**, Pompéo a marqué les esprits et les cœurs. Il était profondément attaché à Sergy et à ses habitants, et nous garderons de lui un souvenir **lumineux et empreint de tendresse.**

À sa famille, à ses proches, à ses nombreux amis, **la commune de Sergy adresse ses pensées les plus cordiales et ses sincères condoléances.**



## LES DÉCISIONS DU CONSEIL

### MARDI 12 NOVEMBRE 2024

- Valide la grille tarifaire et les conditions de mise à disposition de la salle du restaurant du Centre Sportif ;
- Acte le renouvellement de l'adhésion de la commune au service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 3 ans ;
- Valide le contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'entreprise JSAssistConseils pour le projet de rénovation de la caserne des pompiers ;
- Valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros aux associations COS de Sergy et Ser'Jeunes ;
- Valide la grille tarifaire des salles municipales ;

### MARDI 10 DÉCEMBRE 2024

- Valide la signature d'une convention pour le versement d'une compensation financière relative à l'enlèvement des déchets irréguliers avec Pays de Gex Agglo ;
- Valide un devis de travaux de marquage au sol de 24 867.97 € H.T. avec l'entreprise EIFFAGE AER ;
- Valide un devis de travaux pour la construction de palissades autour des points verts de 34 916.00 € H.T. avec l'entreprise TONNAIRE ;
- Valide le bail commercial de renouvellement avec la SAS 936 RAISONS D'INVESTIR pour la Boulangerie ;
- Valide le projet de CRAC 023 de la ZAC Sergy Dessous ;
- Valide la décision modificative budgétaire n°4 ;

### MARDI 11 FÉVRIER 2025

- Modifie le tableau des emplois de la Commune ;
- Fixe une enveloppe budgétaire globale pour le versement du CIA 2025 à 24 700 € ;
- Approuve la nouvelle rédaction de la compétence ISDI de Pays de Gex Agglo ;

### MARDI 11 MARS 2025

- Valide l'emprise des servitudes au bénéfice de l'indivision DURAND sur les parcelles C 2454 et C 2455 ;
- Adopte la publication électronique comme mode de publicité de droit commun de ses actes administratifs ;

### MARDI 08 AVRIL 2025

- Valide les résultats du Budget 2024 ;
- Valide le Budget primitif 2025 ;
- Vote le maintien des taux des taxes locales ;
- Approuve la mise à disposition du Centre Sportif à l'association Chrysalide pour son festival du 24 mai 2025 pour la somme de 400.00 € ;
- Approuve la rétrocession de la voirie et de ses réseaux de l'association syndicale libre « Les Coteaux du Village II » ;

### MARDI 13 MAI 2025

- Attribue une subvention générale de fonctionnement de 9 000 € au CCAS de Sergy pour l'exercice 2025 ;
- Valide les modifications apportées au règlement intérieur de la cantine et du périscolaire ainsi que les modalités d'inscription et de renouvellement d'inscription ;
- Attribue les marchés aux entreprises EXADEM, EIFFAGE, LE DAIN CONCEPT RENOVATION, SAS GERARD GERMAIN, PORALU, SARL MAC, AMOROSI et SARL COULLOUX dans le cadre du marché de travaux pour la création de 2 logements dans l'ancienne garderie municipale ;
- Autorise l'engagement et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la caserne des pompiers ;
- Autorise l'engagement et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la mairie annexe ;
- Valide la convention avec la Carrosserie du Fort pour l'enlèvement, la garde et la gestion des véhicules mis en fourrière sur le territoire communal ;
- Approuve l'extinction lumineuse de la commune de 23h00 à 05h00 du matin sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1er juillet 2025.

### PROCHAINES RÉUNIONS

Ne manquez pas les prochains conseils municipaux de la Commune de Sergy, Ils se tiennent une fois par mois à 20h30, dans la salle du Conseil (Mairie annexe) :

**Mardi 03 juin 2025**

**Mardi 08 juillet 2025**

**Mardi 09 septembre 2025**

**Mardi 07 octobre 2025**

**Mardi 04 novembre 2025**

**Mardi 09 décembre 2025**



# INFOS UTILES

15

SAMU

17

POLICE  
SECOURS

112

URGENCE  
EUROPÉEN

18

SAPEURS-  
POMPIERS

114

URGENCE POUR LES  
PERSONNES  
SOURDES ET  
MALENTENDANTES

## VOTRE MAIRIE

### HORAIRES D'OUVERTURE :

**LUNDI** : FERMÉ

**MARDI** : 9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00

**MERCREDI** : 9H00 - 12H00

**JEUDI** : 9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00

**VENDREDI** : 14H00 - 17H00

☎ 04 50 42 11 98

✉ mairie@sergy.fr

🌐 www.sergy.fr



### RÉSEAUX SOCIAUX :

Commune de Sergy

Application PanneauPocket

## NUMÉROS UTILES

Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois	04 50 49 65 65
Hôpital de Contamine-sur-Arve	04 50 82 20 00
Hôpital privé Annemasse	04 50 83 43 43
Centre hospitalier Annecy Genevois	04 50 63 63 63
Hôpital Cantonal de Genève	00 41 22 372 33 11
Hôpital de la Tour Meyrin	00 41 22 719 61 11
Maison de retraite de Tougin	04 50 40 38 38
Centre Anti-poison de Lyon	04 72 11 69 11
SOS Animaux Pays de Gex	04 50 41 74 80
Gendarmerie de Thoiry 117 rue des Chenaillettes 01710 THOIRY	04 50 42 12 01 ou le 17
Violences Femmes	3919
STOP à la maltraitance	3977
Allo enfance en danger	119
Pharmacie de garde	3237

## COLLECTES DE SANG 2025

L'Établissement Français du Sang (EFS) poursuit sa mission essentielle de santé publique en organisant, tout au long de l'année 2025, des collectes de sang.

Celles-ci se tiendront à la salle **Boby Lapointe de Saint-Genis-Pouilly** de **15h00 à 19h00** aux dates suivantes : **lundi 30 juin 2025, lundi 25 août 2025, lundi 27 octobre 2025, lundi 22 décembre 2025.**

Pour plus d'informations sur le don de sang, rendez-vous sur le site officiel de l'EFS : [www.dondesang.efs.sante.fr](http://www.dondesang.efs.sante.fr)



## RECETTE DE MICHELA : BRUSCHETTA À LA BURRATA

- Pain tranché
  - Tomates cerises
  - Burrata (à température ambiante)
  - Huile d'olive
  - 1 gousse d'ail
  - Sel
  - Feuilles de basilic frais
1. Préchauffer le four à 180°C (chaleur tournante si possible).
  2. Préparer le pain : badigeonner légèrement les tranches de pain avec de l'huile d'olive, puis les disposer sur une plaque.
  3. Enfourner jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées et croustillantes (environ 8 à 10 minutes).
  4. Préparer les tomates : couper les tomates cerises en deux, les mettre dans un plat allant au four. Ajouter un filet d'huile d'olive, une pincée de sel et de l'ail, bien mélanger, puis enfourner pendant environ 10 à 15 minutes, jusqu'à ce qu'elles soient tendres et légèrement confites.
  5. Assembler les bruschettas : une fois les tranches de pain sorties du four, frotter légèrement la surface avec une demi-gousse d'ail.
  6. Déchirer délicatement la burrata et l'étaler sur le pain encore tiède.
  7. Ajouter les tomates rôties par-dessus. Terminer avec quelques feuilles de basilic frais.



## ET SI ON SORTAIT ?

- **Vendredi 13 et Samedi 14 juin 2025** : Festi'Fire, organisé par l'Amicale des Pompiers
- **Samedi 21 juin 2025** : Fête de la musique, organisée par One Voice Connect, COS, Echo du Crêt de la Neige
- **Samedi 28 juin 2025** : Kermesse de l'Ecole, organisée par le Sou des Ecoles
- **Lundi 14 juillet 2025** : Cérémonie de la Fête Nationale, soirée des Sapeurs-Pompiers et feu d'artifice
- **Samedi 13 septembre 2025** : Soirée spectacle, organisée par Espoir Gessien
- **Samedi 9 novembre 2025** : Soirée spectacle organisée par Tous en Scène
- **Du 28 au 30 novembre 2025** : Exposition artisanale, organisée par le Crêt des Arts

**Crédit photo** : Perspective Photos, Kevin Jacquet, Agents Communaux  
**Comité de rédaction** : C. MOÏNE, C. GENOLIN, A. REI, C. DELAROUÉ  
**Mise en page** : C. GENOLIN  
**Impression** : COPY PLUS Prévessin-Moëns